

Sénat par M. Macdonald, de l'île du Cap-Breton, qui est ici en ce moment et qui pourra la poser lui-même. Je suis d'avis que sa question mérite d'être inscrite au procès-verbal. L'autre question a été posée par le sénateur Choquette, qui n'est pas avec nous en ce moment. Sa question portait sur les sommes que vous avez dû recouvrer auprès de personnes qui avaient retiré des prestations trop fortes ou qui, pour une raison ou pour une autre, auraient reçu des sommes auxquelles elles n'avaient pas droit.

**L'hon. M. Nicholson:** Oui, cette question a été posée, l'autre jour, par le sénateur Choquette. Le chiffre de \$1,114,000 a été donné. Quel pourcentage de ce montant a été recouvré, monsieur Beatty?

**M. Beatty:** Un très fort pourcentage. Je n'ai pas sous les yeux le chiffre exact, mais, règle générale, nous recouvrons chaque année à peu près l'équivalent de ce que nous avons donné en trop. D'après nos dossiers, le montant de ces paiements en souffrance, à l'heure actuelle, s'élèverait à 300 millions de dollars, chiffre qui est demeuré assez stable depuis quatre ou cinq ans. Cela nous ramène à l'année des débuts du fonds. Nous recouvrons un très fort pourcentage des sommes versées en trop. Nous en recouvrons certainement au-delà de 95 p. 100.

**Le sénateur Croll:** Avez-vous une idée de ce qu'il vous en coûte?

**M. Beatty:** Le coût exact serait très difficile à déterminer car il est intégré aux frais d'administration. Par exemple, nous avons recours à une agence connue sous le nom de «Service du crédit au consommateur, qui nous vient en aide dans ce domaine; pour chaque dollar que nous versons à cette agence, nous retirons huit ou neuf dollars. Ce n'est pas là la totalité des frais que les recouvrements nous coûtent, mais vous pouvez quand même constater que nous retirons plus que ce que nous déboursions en frais de recouvrement.

**Le sénateur Croll:** Vous n'êtes pas trop sévères au chapitre des réclamations?

**M. Beatty:** Je ne le crois pas, non.

**Le sénateur Roebuck:** Faites-vous des poursuites, dans certains cas?

**M. Beatty:** Lorsque nous fixons les modalités de remboursement, nous avons égard à la situation dans laquelle se trouve la personne qui doit nous remettre de l'argent; si elle peut nous prouver qu'elle traverse une période particulièrement difficile, ou qu'elle ne peut

absolument pas faire de paiement complet, nous proposons le paiement par versements, et nous organisons avec elle le mode de paiement équitable qui conviendra le mieux à ses possibilités.

**Le sénateur Rattenbury:** Il y a aussi les cas que vous portez devant les tribunaux.

**M. Beatty:** C'est exact.

**Le sénateur Roebuck:** Sont-ils nombreux?

**M. Beatty:** Nous ne portons qu'un très petit nombre de cas devant les tribunaux; seulement les cas d'abus flagrants.

**L'hon. M. Nicholson:** Les cas de fraude, en d'autres termes.

**Le sénateur Thorvaldson:** Quel genre de service vous donne l'agence de crédit? Faites-vous appel à ses services pour tous vos assurés, ou bien seulement pour ceux qui vous trompent, ou dont vous croyez qu'ils vous trompent?

**M. Beatty:** Nous choisissons les cas d'après les circonstances. Et d'après les circonstances nous jugeons s'il y a lieu de renvoyer le cas à l'agence de crédit pour qu'elle fasse enquête. Il n'y a donc qu'un certain pourcentage des cas qui soient renvoyés à l'agence de crédit.

**Le sénateur Thorvaldson:** La compagnie ne s'occupe que des cas où les choses vont mal, ou lorsque vous croyez qu'il y a quelque chose qui ne va pas?

**M. Beatty:** C'est bien cela; lorsqu'il est bien établi que ça ne tourne pas rond.

**L'hon. M. Nicholson:** Comme vous le savez, messieurs les sénateurs, la Commission d'assurance-chômage a été créée par un acte législatif. Elle est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des travailleurs, et il y a un président autonome, le commissaire en chef. Les deux premiers peuvent mettre le commissaire en minorité. Ils ont l'œil ouvert sur la situation et ils prennent leurs décisions d'après les principes dont a parlé le sénateur Croll. M. Hay est ici ce matin en tant que représentant des employeurs au sein de la Commission. M. Hay possède une longue expérience dans le domaine de l'industrie, qu'il a acquise dans l'une de nos plus grandes compagnies de caoutchouc.

**Le président suppléant:** Le sénateur Macdonald, de l'île du Cap-Breton, a posé une question au Sénat. Voulez-vous encore poser cette question, ou quelque autre question, monsieur le sénateur?